



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 22

#### ARBITRES EN RESERVE DU WEEK END DU 01 & 02/02/2020

- **D 2** : JOUAN Jannick
- **D 3** : CALATAYD Renaud

#### CARNET NOIR

La C.D.A. a appris le décès du papa de notre arbitre Philippe BILLON. Elle lui présente, ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances.

#### TEST PHYSIQUE T.A.I.S.A

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu **le samedi 1er février 2020 au stade synthétique de PONT DE L'ISERE.**

Il est instamment rappelé à tous le caractère OBLIGATOIRE de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

#### Déroulement :

- 13h00 : Accueil des arbitres
- 13h15 à 13h30 : Echauffement
- 13h35 : Début du test physique
- 14h30 : Fin de l'épreuve physique

#### Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2019/2020.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2019/2020

## EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

### **Équipement obligatoire**

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

## EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

### **A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs**

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

### **PRECISIONS (cas concret) :**

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

## PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès. De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

**L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).**

### PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2<sup>ème</sup> ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

## INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi**.
- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis soirs et les samedis matins, le site internet du District afin de prendre connaissance des dernières informations (reports de rencontres, décisions intempéries...).
- **Mois de janvier** : Attention aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.
- La C.D.A. vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le mercredi soir et non plus le jeudi. Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier

délaï le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

- **Certificats médicaux** : La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

## DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - Plateaux FUTSAL

### U13 - Finale N 1 et Finale N 2 du 26/01/2020

#### Dimanche 26/01/2020 - MATIN (Présence 8H45) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
SALAISE Gymnase à coté du stade de foot	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	ANDRE Mylan	BETTON Bernard	U13 ½ Finale N1 Poule A
PRIVAS Gymnase Lancelot	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	BULTER Sylvain	POMMIER Michel	U13 ½ Finale N1 Poule C

#### Dimanche 26/01/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
SALAISE Gymnase à coté du stade de foot	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	ANDRE Mylan	BETTON Bernard	U13 ½ Finale N1 Poule B
PRIVAS Gymnase Lancelot	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	BULTER Sylvain	POMMIER Michel	U13 Finale N2

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte ( 3 CFD avant le Jet Franc à 9 m )

Carton Jaune = 2 minutes dehors

## RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

## AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPALES »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la C.D.A. afin d'éviter les déplacements inutiles des observateurs.

## INDISPONIBILITES

**La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).**

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

**Des contrôles seront effectués chaque semaine** et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

**Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. ( arbitres@drome-ardeche.fff.fr ) dans les plus brefs délais**, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

## LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste des coordonnées téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pouvez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

## RAPPEL AUX CLUBS - DEMANDES D'ARBITRES -

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire sur document spécifique, à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

L'ensemble des informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

### **FEVRIER 2020**

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 22 février :  
Formation continue des arbitres U15 et U18

- **Samedi 29 février : (attention date modifiée)**  
**Formation continue des arbitres classés U15 et U18**

### **MAI 2020**

- Vendredi 15 mai :  
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

### **JUIN 2020**

- Lundi 22 juin :  
Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

## **ATTENTION - FMI - MATCH NON JOUE**

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et d'appeler la permanence du week-end.

## **COURRIERS DES ARBITRES**

- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- JOLIVALT Clément : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- NDIAYE Falou : Courriel de félicitations des deux équipes D 5 du 19/01/2020, lu et noté
- YESILTEPE Dursun : Courriel sur l'annulation (terrain impraticable) de la rencontre U18 du 19/01/2020, lu et noté
- BENOIT Christophe : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GALOYAN Youri : Rapport circonstancié de la rencontre D4 du 19/01/2020, lu et noté
- DELUBAC Cassandra : Indisponibilité jusqu'au 20/02/2020, dans l'attente d'un certificat de reprise

## **COURRIERS DES CLUBS**

- U.S. VALLEE JABRON : Information sur la rencontre D5 du 19/01/2020, lu et noté
- A.S. ALBOUSSIÈRE: Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre BINAUD Laurent, lu et noté, remerciements
- F.C. ROCHEGUDIEN : Demande d'arbitre en U15 D4 du 25/01/2020, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- F.C. MONTMIRAL PARNANS : Forfait de leur équipe en D5 du 19/01/2020, lu et noté
- F.C. LA COUCOURDE : Courriel sur l'incident survenu en D5 du 19/01/2020, lu et noté

## **RECEPTION DES VOEUX 2020**

- CARROUGE Romuald (Arbitre): Remerciements

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**